

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.113

*L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

LE 15 DECEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 15 DECEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON  
M. HUGENDBLER représenté par M. LE GUEUT  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : REHABILITATION DU PALAIS DES CONGRES  
AVEC CREATION D'UNE SALLE DE THEATRE

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN envisage de réhabiliter le Palais des Congrès, édifice remarquable de l'architecture des années 50, et d'y aménager une salle de théâtre.

A cet effet, le cabinet "PRO-DEVELOPPEMENT" a été désigné, après consultation de plusieurs bureaux d'études, pour remplir une mission de programmation.

A la suite de plusieurs réunions, un pré-programme a été finalisé par PRO-DEVELOPPEMENT en septembre 2005, et a été présenté à la Commission Culturelle du 30 novembre 2005, qui l'a approuvé. Le coût global de l'opération a été estimé à environ 10,5 Millions d'Euros TTC.

Afin de réaliser cette opération, il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée Délibérante :

- de désigner les membres du Conseil Municipal qui feront partie du jury de concours,

- de solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès des collectivités susceptibles d'aider au financement de cette opération.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- VU le Code des Marchés Publics,

- VU l'avis favorable de la Commission Culturelle du 30 novembre 2005.

- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès des collectivités susceptibles d'aider au financement de cette opération,

- de désigner, après avoir procédé à l'élection des membres du jury de concours, conformément aux dispositions prévues par le Code des Marchés Publics :

- Président : Monsieur le Maire ou son représentant

Membres titulaires :

- Mme MONTRON
- M. BOISNARD
- M. BOURGEOIS
- Mme PELTIER
- M. MERLE

Membres suppléants :

- Mme LECOMTE
- M. DENIS
- Mme LABEYRIE
- Mme BARRAUD-DUCHERON
- M. GUIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 26 décembre 2005**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

H. THOMAS